

Communiqué

Aux habitants,
Aux adhérents,
Aux partenaires,

Saint-Etienne le
23 janvier 2026,

Objet : Réduction d'activité secteur jeunesse.

Madame, Monsieur,

Le Centre social de Solaure – la Jomayère dispose d'un secteur adolescents depuis plusieurs années. Il est identifié au sein du territoire et propose des accueils de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires avec près d'une trentaine de jeunes, de l'accompagnement à la scolarité (24 collégiens concernés), ainsi que plusieurs projets en lien avec la jeunesse. Il est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de développement de projets et d'accès aux loisirs pour les jeunes des quartiers.

Depuis l'été 2024, une nouvelle animatrice, en fin de formation BPJEPS, occupe le poste à temps plein afin de mener à bien l'ensemble des actions. Elle est embauchée en Contrat d'Apprentissage jusqu'au 31 janvier 2026.

Nous avons interpellé l'ensemble des financeurs (le Département, la Caf de la Loire, la Préfecture de la Loire et la Ville de Saint-Étienne) sur une demande de financement pérenne du poste depuis le 16 juin 2025. En effet, le PLA (Plan Local d'Animation) a été réduit en 2025 et ne suffit pas à la pérennisation du poste. Nous avons reformulé une demande de PS Jeunes auprès de la Caf de la Loire.

Après plusieurs rencontres, le 6 octobre 2025 et le 9 janvier 2026, en présence des techniciens de la Caf, de la Ville de Saint-Étienne et du Délégué de la Préfète, nous avons échangé sur l'avenir de notre secteur jeunesse et notamment sur les perspectives de l'embauche de l'animatrice à l'issue du contrat d'apprentissage (prévu pour fin janvier). Nous regrettons l'absence de représentant du Département de la Loire à l'ensemble de ces rencontres, alors que la jeunesse est l'une de ses compétences d'action.

Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée pour pérenniser nos actions et le secteur jeunesse, malgré notre situation en quartiers politiques de la ville depuis janvier 2024.

L'octroi d'une PS Jeunes n'est pas possible selon les critères d'attribution de la Caf de la Loire (courrier en date du 24 octobre 2025). Le quartier de Solaure ne fait pas partie des quartiers prioritaires au sein des QPV.

Par ailleurs, le désengagement du Département ne nous permet plus d'assurer notre mission auprès de la jeunesse.

25 rue Ambroise Paré,
42100 Saint-Étienne
04.77.57.10.54
direction@cssolaurejomayere.fr

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration, en date du 13 janvier, a décidé :

- **l'arrêt des accueils loisirs ados les mercredis.**
- **l'arrêt de l'accompagnement à la scolarité les lundis et mardis au 27 mai 2026.**
- **l'arrêt des projets et notamment autour de l'expression et des discriminations.**
- **l'arrêt du Promeneur du Net jeunesse.**

Toutefois, nous maintenons -sous réserve des candidatures vacataires en CEE- les accueils loisirs ados durant les vacances scolaires.

Nous sommes conscients que cette décision impactera directement les familles, l'ensemble de l'équipe de salariés ainsi que les dynamiques partenariales au sein du territoire (Collège et Prévention spécialisée notamment).

Le Conseil d'Administration et l'équipe de salariés expriment à l'unanimité leur incompréhension face à l'abandon de ce public et trouvent très dommage de ne pas avoir les moyens de poursuivre les projets engagés en direction de la jeunesse.

**Le Centre Social de Solaure- la Jomayère invite les familles et
les habitants lors d'une rencontre prévue le
lundi 2 février à 18h au sein de nos locaux.**

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La Présidente,
Odile Girin.



Cordialement,
Le directeur,
Hervé BLANC.

